

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 28  
Votants : 28  
Pour : 28

L'an deux mille neuf, le trente un OCTOBRE, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 21/10/2009

**PRESENTS :** Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOUSQUE, Gérard ROUSSELY, Gabriel VIDAUD, Denise GAUTHIER, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Marylène BLANCHEZ, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Anne LEYGUE, Alain DELAYRE, Philippe BOUSQUET, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

**ABSENTS :**

**OBJET :**

**Activités péri scolaires  
Tarifs 2010**

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre des accueils périscolaires, les modalités de facturation aux familles et la gestion des présences des enfants se feront à l'heure par enfant, comme le précise l'avenant à la convention d'objectifs et de financement signé au 16 septembre 2009 entre la Communauté de Communes du Pays Beaumontois et la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu Madame la Présidente et délibéré, décide :

- De fixer les tarifs des activités périscolaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme suit :

Activités périscolaires	Tarif horaire
Sans aide	1.05 €
Avec aide :	
CNAF/MSA	0.60 €
RMI	0.12 €

Toute heure entamée est due.

Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : 17 NOV. 2009

Publié ou notifié  
Le : 25 NOV. 2009

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 6 Novembre 2009

Le Président,

Maryse BALSE

